

Projet – à approuver à la séance du 27 juin 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Laval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 30 mai 2022 à 18 h 30 au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

Nom	Présent	Absent
<b>Membres du CA</b>		
Alexandre-Gingras, Hubert, parent d'élève	X	
Beaulieu, Marie-Soleil, membre de la communauté	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté		X
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Dulac, Katya, personnel professionnel		X
Girard, Frédéric, personnel direction		X
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Maltais, Caroline, personnel soutien	X	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	X	
Ménard, Benoit, personnel enseignant		X
Pineda, Christian, parent d'élève	X	
Quirion, Daniel, personnel cadre	X	
Turcotte, Pascal, membre de la communauté	X	
<b>Direction générale</b>		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Gravel, Anne-Lise, directrice générale adjointe	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
<b>Secrétariat général</b>		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
<b>Services</b>		
Desrosiers, Jean-Sébastien, directeur des Services éducatifs	X	
Annie Goyette, directrice adjointe du Service des communications	X	

**POINTS STATUAIRES**

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

## **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :**

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'il apparaît ci-après.

### **Points statutaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 11 avril 2022

### **Période de questions du public**

- 2.1 Période de questions du public

### **Points pour information**

- 3.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration :
  - Président du conseil d'administration
  - Comité de gouvernance et d'éthique (20 avril 2022)
  - Comité des ressources humaines (16 mai 2022)
  - Comité de vérification (30 mai 2022)
- 3.2 Rapport du directeur général

### **Points de décision sans nécessité de présentation (agenda de consentement)**

- 4.1 Compte de dépenses du directeur général

### **Points de décision nécessitant une présentation**

- 5.1 Modification des critères d'admission – École d'éducation internationale de Laval : - Adoption
- 5.2 Lignes directrices concernant la gestion des frais de déplacement et des autres frais et indemnités remboursables pour les membres du conseil d'administration :  
- Modification
- 5.3 Huis clos – Rapport du protecteur de l'élève

### **POINTS D'INFORMATION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION**

- 6.1 Modification du Règlement de délégation de pouvoirs

### **Autres**

- 7.1 Varia
- 7.2 Huis clos

**CA 2021-2022 numéro 074**  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2022**

**Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 11 avril 2022 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

**CA 2021-2022 numéro 075**  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **2.1 Période de questions du public**

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

---

## **POINTS POUR INFORMATION**

### **3.1 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- **Président du conseil d'administration**  
Monsieur François-Hugues Liberge, président, transmet des informations aux membres du conseil d'administration. Il fait état de la désignation des nouveaux membres du conseil d'administration qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il remercie également les membres qui termineront leur mandat le 30 juin prochain.
- **Comité de gouvernance et d'éthique (20 avril 2022)**  
Monsieur François-Hugues Liberge, président du comité de gouvernance et d'éthique, fait état des travaux du comité.
- **Comité des ressources humaines (16 mai 2022)**  
Madame Danielle Coallier, présidente du comité des ressources humaines, étant absente, l'état des travaux de ce comité sera fait à la prochaine séance du conseil d'administration.
- **Comité de vérification (30 mai 2022)**  
Madame Amal Chaanin, présidente du comité de vérification, fait état des travaux du comité.

### **3.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

#### **Situation à l'école des Cèdres**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Sylvain Chaput, directeur général adjoint, à transmettre les informations relatives à la situation de la présence de moisissures à l'école des Cèdres. Les résultats des analyses de la qualité de l'air au pavillon central et au pavillon nord étant conformes, tous les élèves du régulier ont pu réintégrer l'école le mercredi 20 avril. Les élèves du programme musical ont, pour leur part, réintégré l'école le lundi 25 avril. Comme les résultats des analyses ont confirmé la présence de moisissure dans le pavillon sud, ce dernier demeurera condamné hermétiquement afin que des travaux y soient réalisés. Nos équipes ont réussi à assurer des espaces propices aux apprentissages à l'intérieur même de l'école pour accueillir tous les groupes. De plus, une entente conclue avec l'église à proximité permet l'utilisation de la salle communautaire pour les cours d'instruments. Une roulotte a été installée sur le terrain de l'école pour servir de salon du personnel comme celui-ci sera occupé par un groupe d'élève. Une roulotte sanitaire a également été installée, compte tenu de la rénovation en cours des toilettes de l'école. Puisque des travaux importants sont requis dans le pavillon sud, des scénarios sont à l'étude pour les modalités de scolarisation des élèves pour la rentrée scolaire et seront confirmé prochainement.

### **Situation à l'édifice l'Étincelle de l'école la Source**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à transmettre les informations relatives à la situation de la présence de moisissures à l'édifice l'Étincelle de l'école la Source. Il a été confirmé que des travaux importants sont requis et que les élèves et les employés ne pourront pas réintégrer l'édifice à court terme. Après avoir étudié différentes pistes de solutions permettant aux élèves un retour en classe le plus rapidement possible, et ce, dans les meilleures conditions qui soient, la décision a été prise de procéder à l'installation de classes modulaires pour y relocaliser temporairement les élèves. Une somme de 1,4 million de dollars sera nécessaire pour ce faire et une demande de remboursement sera adressée au ministère de l'Éducation.

### **Taux de décrochage 2019-2020**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Sylvain Chaput, directeur général adjoint, à présenter le taux de décrochage du Centre de services scolaire de Laval, rendu disponible par le ministère de l'Éducation dernièrement. Ce taux est de 12,3% pour l'année scolaire 2019-2020, ce qui représente une baisse de 1% par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une excellente nouvelle, d'autant plus que le taux a baissé de près de 10% en 10 ans au Centre de services scolaire de Laval.

### **Budget 2022-2023**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à transmettre les informations relatives aux différents enjeux en lien avec la préparation du budget 2022-2023. Les règles budgétaires ont été déposées récemment. Nous sommes toutefois en attente de précisions de la part du ministère de l'Éducation, au sujet notamment du transport scolaire, des règles de désinfection et de nettoyage qui seront applicables en 2022-2023, des obligations quant à la scolarisation à distance et du remboursement des dépenses reliées à Covid-19.

### **Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à transmettre les plus récentes informations concernant le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032. Le ministère de l'Éducation devrait annoncer prochainement les sommes qui seront accordées en lien avec les projets présentés par le Centre de services scolaires de Laval. Des annonces devraient aussi être faites prochainement en lien avec les projets d'infrastructures sportives présentés.

### **Transport scolaire**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à transmettre les informations concernant le renouvellement des contrats de transport scolaire. Les contrats n'ont pas encore été octroyés, compte tenu notamment que les centres de services scolaires sont toujours en attente de la confirmation des règles budgétaires applicables en 2022-2023 pour le transport scolaire.

### **Plans d'effectifs**

Monsieur Yves Michel Volcy invite madame Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe, à transmettre les dernières informations à ce sujet. Le directeur général, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Règlement de délégation de pouvoirs, a adopté, au cours des dernières semaines, le plan des effectifs pour le personnel de soutien administratif, technique et paratechnique, pour le personnel professionnel, pour le personnel de soutien en service direct aux élèves, pour le personnel de soutien manuel et pour les gestionnaires. Des ajouts ont été faits aux plans d'effectifs en tenant compte de la croissance de la clientèle et conformément aux règles en

vigueur. Les séances d'affectation ont donc pu débiter et se poursuivront au cours des prochaines semaines.

### **Moyens d'expression – Gestionnaires**

Monsieur Yves Michel Volcy invite madame Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe, à transmettre les informations à ce sujet. Les associations de cadres scolaires ont confirmé leur intention de déployer des moyens d'expression, en lien avec la négociation de leurs conditions de travail au niveau national.

### **Impulsion vers la réussite**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, fait état d'une rencontre des directions d'établissements et de services le 12 mai dernier, afin de permettre de dégager les orientations et les stratégies qui seront déployées en 2022-2023, pour la dernière année du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) actuel, pour favoriser la réussite des élèves.

### **Colloque du ministère de l'Éducation**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général informe les membres que les directions générales des centres de services scolaires du Québec ont été conviées par le ministère de l'Éducation à un colloque les 25 et 26 mai dernier, afin de discuter notamment de réussite éducative, d'intelligence artificielle et de la planification stratégique du ministère de l'Éducation.

### **École ensemble**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, fait état d'une rencontre qu'il a eu avec M. Stéphane Vigneault, qui fait partie du mouvement École ensemble, à la demande de ce dernier. L'intention de la rencontre était d'échanger de façon neutre sur le modèle proposé par le mouvement École ensemble.

### **Hommage à M. Éric Demers**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général informe les membres qu'en hommage à M. Éric Demers, gestionnaire décédé dernièrement, un espace lui sera dédié au Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval (CQPEL) et à l'École des métiers spécialisés de Laval (EMS), où il a été directeur. Des cérémonies d'inauguration auront lieu prochainement dans chacun des milieux.

### **Séance extraordinaire – le mardi 14 juin 2022**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres qu'une séance extraordinaire du conseil d'administration devra être tenue le mardi 14 juin prochain, afin de traiter certaines demandes de révision de décision. Cette séance sera suivie d'une rencontre d'information sur le budget 2022-2023.

---

## **POINTS POUR DÉCISION SANS NÉCESSITÉ DE PRÉSENTATION (AGENDA DE CONSENTEMENT)**

### **4.1 COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU la *Politique de remboursement des dépenses au personnel*;

ATTENDU les dépenses du directeur général assumées dans le cadre de ses fonctions au Centre de services scolaire de Laval;

**Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :**

QUE les comptes de dépenses du directeur général au montant de 117,76 \$ en date du 26 avril 2022, payable à M. Yves Michel Volcy, au montant de 286,29 \$ en date du 1<sup>er</sup> avril 2022, et au montant de 15 \$ en date du 2 mai 2022, payable à la Banque Nationale du Canada, soient acceptés.

**CA 2021-2022 numéro 076**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION**

### **5.1 MODIFICATION DES CRITÈRES D'ADMISSION – ÉCOLE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE DE LAVAL : - ADOPTION**

ATTENDU les travaux amorcés par l'équipe-école de l'École d'éducation internationale de Laval depuis octobre 2021 pour permettre la démocratisation de l'admission au programme d'éducation internationale;

ATTENDU que ces travaux se sont notamment basés sur :

- Les grandes orientations de la démarche de l'École secondaire de demain;
- Les résultats du sondage complété en 2019;
- Les travaux de l'INM menés en 2018;
- Les recommandations du Conseil supérieur de l'éducation.

ATTENDU que suivant ces travaux, le conseil d'établissement de l'école a proposé des modifications aux critères d'admission concernant :

- La présélection aux tests d'admission;
- La sélection des élèves suite à la passation des examens;
- Le principe de fratrie.

ATTENDU que ces critères modifiés s'appliqueront aux élèves qui débiteront leur scolarisation au secondaire en septembre 2023 (passation des tests en 2022-2023);

ATTENDU que les critères d'admission à l'École d'éducation internationale de Laval sont prévus à l'annexe 1 des Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval et qu'il est possible de les modifier, au besoin, par résolution du conseil d'administration, après consultation du conseil d'établissement de l'école concernée, du comité de parents et des autres instances, le cas échéant;

ATTENDU la présentation effectuée aux membres du conseil d'administration le 11 avril 2022 à cet effet;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) relativement à la modification des critères d'admission de l'École d'éducation internationale de Laval :

ATTENDU les avis reçus des instances consultées;

**Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :**

QUE l'annexe 1 des *Critères d'inscription* soit modifié tel que présenté et déposé en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 077, afin de modifier les critères d'admission de l'École d'éducation internationale de Laval;

QUE cette modification entre en vigueur à la date de son adoption et qu'elle s'applique aux élèves qui débiteront leur scolarisation à cette école en septembre 2023;

QUE la résolution CC 2018-2019 numéro 088 et le document *Critères d'inscription* annexé à ladite résolution soient modifiés en conséquence.

**CA 2021-2022 numéro 077**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **5.2 LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA GESTION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DES AUTRES FRAIS ET INDEMNITÉS REMBOURSABLES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - MODIFICATION**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a modifié le Décret 1027- 2020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires;

ATTENDU que les indemnités de kilométrage ont été modifiées et sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022;

ATTENDU que les indemnités pour les frais de repas et d'hébergement demeurent inchangées;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les *Lignes directrices concernant la gestion des frais de déplacement et des autres frais et indemnités remboursables pour les membres du conseil d'administration* adoptées par le conseil d'administration le 30 août 2021 par la résolution CA 2021-2022 numéro 012;

**Il est proposé par M. Pascal Turcotte, et résolu :**

QUE le document *Lignes directrices concernant la gestion des frais de déplacement et des autres frais et indemnités remboursables pour les membres du conseil d'administration* adopté le 30 août 2021 par la résolution CA 2021-2022 numéro 012, soit modifié tel que déposé en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 078;

QUE cette modification s'applique rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022;

QUE la résolution CA 2021-2022 numéro 012 et le document annexé à ladite résolution soient modifiés en conséquence.

**CA 2021-2022 numéro 078**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **HUIS CLOS**

**Il est proposé par M. Sylvain Martel et résolu :**

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 19 h 32.

**CA 2021-2022 numéro 079**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE**

**Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :**

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 19 h 41.

**CA 2021-2022 numéro 080**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

### **5.3 PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE, PLAINTÉ : - RAPPORT**

ATTENDU la plainte déposée au protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval le 17 mai 2022 par le père de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution, quant au refus de la direction de l'École d'éducation internationale de Laval de devancer la date d'un examen de mathématique afin de lui permettre d'effectuer un voyage en famille;

ATTENDU les travaux et analyses du protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval et son avis à l'effet que la plainte n'est pas bien fondée;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève du 24 mai 2022;

**Il est proposé par Mme Françoise Charbonneau, et résolu :**

QUE le conseil d'administration prenne acte du rapport et de l'avis du protecteur de l'élève à l'effet que la plainte n'est pas bien fondée;

QUE la décision de la direction de l'École d'éducation internationale de Laval quant au refus de devancer la date de l'examen de mathématique soit maintenue.

**CA 2021-2022 numéro 081**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---



## **POINTS D'INFORMATION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION**

### **6.1 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

La Secrétaire générale, Mme Stella Duval, présente le projet modification au Règlement de délégation de pouvoirs qui sera soumis en consultation et présenté à la séance du conseil d'administration du 27 juin 2022 pour adoption.

---

### **7.1 VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté à ce point.

### **7.2 HUIS CLOS**

Aucun huis clos n'est requis.

---

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 59.

**FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE**  
Président du CA

**STELLA DUVAL**  
Secrétaire générale